

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-sept décembre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 11 décembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Du point n°1 au point n°4 : 33

A partir du point n°5 : 34

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°4 : 40

A partir du point n°5 : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BROUARD Bénédicte, M.BROUTELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, M.DUYCK Joël (à partir du point n°5), M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.RAVET Pierre-Luc, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à Mme PLE Sandra
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe
Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe
M.MORVAN Hervé, pouvoir donnée à Mme BEURAERT Martine
M.PARENT Michael, pouvoir donné à M.HURLUS Jacques
M.PRUVOST Philippe, pouvoir donné à Mme BROUARD Bénédicte
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à Mme DUHAYON Monique

Absents :

M.DUYCK Joël (jusqu'au point n°4)

M.FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : Mme BROUARD Dominique

Délibération n°2024D257- Motion du Conseil communautaire relative à l'opposition à la fermeture du service de contrôle aérien de l'aéroport de Merville-Lestrem

Par la présente motion, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys exprime fermement son opposition à la décision unilatérale de l'État de mettre fin, à moyen terme, au service de contrôle aérien de l'aéroport intercommunal de Merville-Lestrem.

Une décision injuste aux conséquences majeures

Cette décision, prise sans aucune concertation avec les élus locaux et en méconnaissance des projets en cours, entraînera des répercussions graves pour notre territoire. Alors que des restrictions budgétaires sont déjà prévues avec la loi de finances 2025, cette fermeture fragiliserait un levier stratégique de développement économique régional.

Des investissements conséquents depuis 2022

Depuis la reprise de propriété de l'aéroport en 2022, la CCFL a investi massivement pour moderniser une infrastructure longtemps sous-investie. Ces efforts comprennent :

- Le recrutement de personnels essentiels (directeur de site, pompiers),
- La sécurisation du site (pose de clôtures) : cinquante et un mille euros
- La remise en état des équipements : vingt-cinq mille euros
- La rénovation de la piste et des parkings : trois cent quatre-vingt-cinq mille euros
- Un partenariat avec l'établissement Public Foncier du Nord Pas-de-Calais pour la reconquête des friches du site en phase avec les objectifs nationaux de réindustrialisation et de Zéro Artificialisation Net,
- La régularisation des occupations temporaires et la mise en place d'une gouvernance efficiente du site.

Ces actions ont permis à l'aéroport de retrouver sa conformité, démontrant la volonté et l'engagement de la CCFL pour en faire un outil performant, sécurisé et accueillant des projets d'envergure. C'est cette conformité qui permet d'accueillir les ministres lors des visites ministérielles sur le secteur.

Un projet de site d'excellence en cours

Depuis 2020, la CCFL développe un programme ambitieux visant à faire de l'aéroport un pôle d'excellence :

- Création de logements pour les élèves pilotes : un million six cent mille euros,
- Rénovation du parc de loisirs EOLYS situé sur l'équipement : trois millions six cent mille euros,
- Construction de hangars pour accueillir des aéronefs de grande taille : sept cent soixante-dix mille euros,
- Développement de nouvelles infrastructures de formation (écoles de pilotage et de mécanique) : Budget estimé : dix millions d'euros,
- Projets de logements étudiants en lien avec les écoles du site et le Lycée Val de Lys d'Estaires en lien avec un partenaire privé.

Ces efforts commencent déjà à porter leurs fruits : l'aéroport accueille de nouvelles activités, comme la voltige aérienne et des formations pour drones. Ces développements accroissent les mouvements aériens, rendant indispensable le maintien d'un contrôle aérien.

Un enjeu stratégique pour la Région Hauts-de-France

Idéalement situé entre Dunkerque et Lille, l'aéroport de Merville-Lestrem joue un rôle stratégique en offrant une alternative aux aéroports belges d'Ostende et Courtrai. Son maintien est crucial pour l'attractivité et le développement économique régional.

Des impacts financiers et sécuritaires non soutenables

Si la CCFL devait assumer l'exploitation de la tour de contrôle, cela impliquerait des coûts considérables en termes de recrutement et de maintenance, alors même que l'État demande aux collectivités de réduire leurs dépenses. Le recours à un service AFIS ne garantirait pas le même niveau de sécurité, particulièrement pour un aéroport avec plus de 30 000 mouvements annuels, dont une grande partie liée à l'EPAG NG, école de pilotage de renom qui ne pourrait plus bénéficier par la présence de contrôleurs aérien d'une qualité d'enseignement optimale et la placerait dans une position concurrentielle défavorable en comparaison avec des établissements publics qui conserveraient le service.

Un projet national en péril

Cette décision, prise à contretemps, porterait un coup d'arrêt à un projet en parfaite adéquation avec les objectifs nationaux de réindustrialisation, de formation, et d'innovation. Elle risque de compromettre les efforts engagés par la CCFL pour dynamiser le territoire.

Demande au Premier Ministre

Le Conseil communautaire demande solennellement à Monsieur le Premier Ministre de reconsidérer cette décision. Nous appelons l'État à trouver une solution alternative permettant le maintien du service de contrôle aérien, indispensable à l'avenir de l'aéroport de Merville-Lestrem et au développement socio-économique de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 17 décembre 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,



Bénédicte BROUARD

Le Président,

Jacques HURLUS

